

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - QUINTARD France, Adjointe - BAUDIN Laurent - BAUDRY Philippe - BREMAUD Emeline - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIMBAUD David - RIVIERE Martine.

Procuration : M. DAUMAS Roland, Adjoint à M. DENIAUD Jean-Pierre, Maire
M. BAUDIN Laurent a été élu secrétaire de séance.

41-2016 : Attribution du marché de voirie 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation (procédure adaptée) réalisée concernant les travaux de voirie 2016, laquelle s'est clôturée le lundi 27 juin 2016. Deux entreprises ont transmis une proposition, s'élevant à :

ATLANROUTE	Tranche ferme	59 715,03 € HT
	Tranche conditionnelle 1	1 948,92 € HT
	Tranche conditionnelle 2	3 111,64 € HT
	Tranche conditionnelle 3	6 210,00 € HT
SOFULTRAP	Tranche ferme	52 965,00 € HT
	Tranche conditionnelle 1	1 900,00 € HT
	Tranche conditionnelle 2	2 850,00 € HT
	Tranche conditionnelle 3	4 350,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier le marché à l'entreprise SOFULTRAP. pour un montant de 52 965 € H.T. + éventuellement la tranche conditionnelle 1 s'élevant à 1 900 € H.T. (entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis),
- décide, dès à présent, de ne pas affermir les tranches conditionnelles 2 et 3,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à conclure avec ladite entreprise.

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD

